

Montréal, le 9 novembre 2020

Bonjour,

En complément au courriel qui vous a été envoyé le 6 octobre au sujet de l'étape 3 du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada (FUCRC), je vous transmets le formulaire de demande Excel. Comme nous l'avons indiqué, nous avons inscrit vos dépenses admissibles les plus évidentes. (Voir la **Note 1** ci-dessous.) Nous vous demandons :

- 1) de confirmer les dépenses que nous avons inscrites;
- 2) d'ajouter toute autre dépense pertinente. Pour vous aider, nous avons joint un autre fichier recensant toutes les transactions de vos comptes de recherche jusqu'à la période 7. Vous trouverez des consignes plus détaillées à la **Note 2**.
- 3) Veuillez remplir le document Excel, le signer et me l'envoyer d'ici le **19 novembre**.

Note 1

Nous avons inscrit les dépenses liées aux besoins quotidiens des animaux, au CO₂ et à l'azote liquide servant à préserver les lignées cellulaires et aux communications en ligne (licences Zoom, webcaméras, etc.). Dans certains cas, nous avons aussi inscrit des dépenses décrites comme « notionnelles ». Il s'agit de dépenses liées aux plateformes de recherche (cytométrie, imagerie, pathologie, etc.) et aux dépenses incrémentales de TI pour la surveillance du réseau et l'accès externe accrus mis en place pendant la pandémie. Le programme permet de récupérer les sommes normalement allouées par les subventions au maintien et à l'amélioration incrémentale des plateformes de recherche. Ces dépenses « notionnelles » ayant été engagées entre le 15 mars et le 15 novembre 2020 n'ont pas été facturées à votre compte et n'auront aucune incidence sur vos dépenses; l'établissement épongera les 25 % non remboursés par le programme. Ces frais ont été calculés au prorata de votre utilisation l'an dernier. Nous insistons sur le fait que ces dépenses « notionnelles » n'auront aucune incidence sur vos subventions.

Note 2

Veuillez noter que les dépenses liées à l'ÉPI ont déjà été soustraites de vos comptes par le service des finances de l'Hôpital, puisqu'elles seront remboursées par le gouvernement provincial. Il ne faut pas les inscrire dans le formulaire. Voici les consignes sur les dépenses admissibles :

Le remboursement, à hauteur maximale de 75 % selon l'enveloppe disponible et la portée des dépenses réclamées, n'est offert que pour les coûts directement liés à la recherche, exceptionnels, incrémentaux (par rapport aux coûts déjà payés par une autre source) et qui ont été engendrés entre le 15 mars et le 15 novembre 2020.

*Par « coût exceptionnel incrémental », on entend les dépenses additionnelles imprévues qui découlent de la pandémie de COVID-19 et qui ne peuvent être remboursées par une autre source de financement. Veuillez noter que seuls les coûts d'« entretien » et d'« accélération » sont admissibles. **Les coûts de « décélération » ne sont pas admissibles.***

*La demande de financement doit concerner les dépenses **réelles** survenues entre le 15 mars et le 15 novembre 2020.*

Les dépenses admissibles se rangent dans les catégories suivantes :

a) *Dépenses d'entretien*

- *Maintenance de l'équipement, des logiciels, des cohortes, des ensembles de données, y compris les garanties, les licences et les contrats de service; ces dépenses sont calculées au prorata pour la période d'admissibilité.*
- *Équipement technologique permettant le travail de maintien à distance*
- *Autres dépenses additionnelles engendrées par le confinement (liste non exhaustive) :*
 - o *Frais de taxi ou de covoiturage pour les déplacements essentiels à l'ILD*
 - o *Frais d'achat de licences liées au télétravail*

b) *Dépenses d'accélération*

- *Réorganisation de l'environnement et des activités de recherche*
- *Coûts supplémentaires pour revenir au niveau d'avant la pandémie, ce qui comprend les expériences et les tâches liées à la reprise des échantillons et des ensembles de données (populationnels, environnementaux, etc.)*
- *Nouvel horaire et reprise des essais cliniques ou sur l'humain*
- *Dépenses exceptionnelles d'accès à des installations, des plateformes ou des ressources partagées, des séances d'échange de connaissances et des ateliers*
- *Réactivation, réassemblage et vérification de sécurité de l'équipement et des installations*
- *Réapprovisionnement après perte ou don d'équipements et de fournitures de laboratoire, de réactifs, de ressources périssables, d'animaux de laboratoires ou de spécimens vivants*

Les dépenses salariales (qu'il faut inclure à l'onglet « salaire » du formulaire Excel) sont admissibles aux conditions suivantes :

- *Elles sont associées au maintien ou à l'accélération des activités de **recherche**.*
- *Elles ont été engagées entre le **30 août et le 15 novembre**.*
- *Il s'agit de dépenses incrémentales extraordinaires.*
 - > *Exemple : dépenses salariales extraordinaires liées au soin des animaux ou des spécimens ou à la maintenance de l'équipement, des logiciels, des cohortes, des ensembles de données, y compris les garanties, les licences et les contrats de service; dépenses salariales extraordinaires liées à la réorganisation de l'environnement et des activités de recherche, mais seulement pour les tâches incrémentales qui s'ajoutaient aux tâches normales. **Si, par exemple, un technicien passe une heure par jour à désinfecter le laboratoire (ce qu'il n'avait pas besoin de faire avant la pandémie), une heure de son salaire quotidien est admissible.***

N'oubliez pas que toutes les dépenses inscrites doivent être documentées; gardez des copies au cas où il y aurait un audit.

Pour en savoir plus sur l'étape 3 du FUCRC et sur les dépenses admissibles, consultez les pages suivantes :

<https://www.mcgill.ca/research/research/funding/federal/crcef>

<https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/crcef-fucrc/>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter directement.

Courriel : gustavo.wendichansky@ladydavis.ca

Téléphone : 514 340-8252

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Wendichansky', with a stylized flourish at the end.

Gustavo Wendichansky

Chef de l'exploitation et directeur financier

Institut Lady Davis

Hôpital général juif-SMBD

CIUSSS du Centre-Ouest de-l'Île de Montréal

Tél. : 514 340-8252

gustavo.wendichansky@ladydavis.ca